



Stationnement Ecole de la Claire Rivière



Mesdames, Messieurs,

Afin d'être en conformité avec les exigences du Plan Vigipirate renforcé, la Municipalité informe de l'interdiction de Stationnement et d'Arrêt sur une distance de 100 mètres couvrant la zone d'accès à l'école.

- Des panneaux de signalisation seront installés à chaque limite de cette zone.
- Précisons qu'il sera donc interdit d'effectuer un arrêt pour déposer les enfants sur ce périmètre.
- Rappelons que la rue de l'école est en sens interdit à l'exception des riverains.
- Rappel : Les enfants sont sous la responsabilité des parents tant qu'ils n'ont pas pénétré dans l'enceinte de l'école.

Comptons sur votre compréhension,

La Municipalité

